

## Séance du 27 Octobre 2005

L'an deux mil cinq le vingt-sept Octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M.Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU

3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M.Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M.Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY

Absents : Mr Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN,

Procurations : Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, Mr Michel LE ROY à Mr André RIOU

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2005

Date de Publication : 28 Octobre 2005

Secrétaire : Mr Pierre LE DILAVREC

<p><b>Objet</b> : Réalisation d'un Etablissement neuf de 80 lits hébergeant des personnes âgées dépendantes: délibération mandatant habitat 29</p>
--

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les échanges qui ont eu lieu entre la Commune, Armorique Habitat, les services du Conseil Général, la Safi, Habitat 29 et la Résidence du Guic concernant l'évolution de ce Foyer-Logements pour personnes âgées.

Il précise qu'il convient à présent de réaliser un nouvel Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes qui comprendrait environ 80 lits ainsi que les locaux communs correspondants, afin de mieux répondre aux besoins existants.

Pour ce faire, Habitat 29 assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'opération, et le CCAS de Guerlesquin la gestion de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'engager la réalisation d'un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes d'environ 80 lits sur les terrains parcelles cadastrées n° **AB 109/ 0** a 92 ca : **AB 484/0** a 40 ca : **AB 486/ 9** a 88 ca : **AB 508 /13** a 92 ca : **AB 510/01** a 51 ca : **AB 509/15** a 18 ca : **AB 511/0** a 25 ca : **AB 112/14** a 58 ca : **AB 114/ 0** a 59 ca : **AB 469/54** a 28 ca : pour un total de 1 ha 11a 51 ca et dont la gestion sera assurée par le CCAS de Guerlesquin,

- de confier le projet à l'OPAC Départemental Habitat 29 et de lui demander d'entamer les études correspondantes, la Commune s'engageant à rembourser à Habitat 29 le coût de ces études en cas d'annulation du projet à la demande ou du fait de la Commune,

- d'autoriser Habitat 29 à construire sur les terrains concernés et de l'habiliter à effectuer toutes démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires,

- de céder gratuitement à Habitat 29 les terrains viabilisés correspondants dans les conditions définies dans le courrier du 21 Juillet 2005

- de garantir les emprunts contractés par Habitat 29 pour assurer le financement de l'opération,

- d'exonérer Habitat 29 de toutes participations et taxes communales afférentes à la réalisation de l'opération.